

Démarche d'assurance qualité dans le domaine de l'achat public - Information

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au cours des années écoulées, la Ville de Besançon a, dans le domaine des marchés publics, mis en place des procédures internes en vue d'assurer d'une part la mise en concurrence pour tout montant d'achat, d'autre part la passation des marchés publics dans le cadre réglementaire national.

Au-delà de cette réglementation nationale, des dispositions particulières ont étendu le domaine d'intervention de la commission d'appel d'offres.

L'objectif de qualité souhaité par la Ville de Besançon conduit à présent à envisager le lancement d'une démarche d'assurance qualité dans le domaine plus général de l'achat public. Celle-ci sera conduite de telle sorte qu'elle puisse déboucher sur une certification norme ISO, si la collectivité le décidait.

La Ville de Besançon souhaite aborder l'achat public dans sa globalité. Cela induit une recherche de maîtrise transversale et de garanties dans le temps des procédures d'achat, tant au niveau de l'efficacité économique que de la qualité juridique.

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, l'assistance d'un bureau d'études spécialisé est indispensable. Une mise en concurrence sous forme de procédure négociée vient d'être engagée.

Cette prestation d'assistance et d'accompagnement comportera un diagnostic de l'existant en matière d'achat, en vue de permettre l'élaboration de propositions d'organisation et d'actions débouchant sur la définition et la mise en place de procédures contrôlées.

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.